

Urbanisme - Saint-Carreuc

Mise à jour le 15 octobre
2020

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 avril 2022.

Il est consultable en mairie et sur le

[site de la commune](http://www.saint-carreuc.fr/accueil-stcarreuc/environnement/urbanisme/plan-local-durbanisme) (<http://www.saint-carreuc.fr/accueil-stcarreuc/environnement/urbanisme/plan-local-durbanisme>).

, ou sur le

[Géoportail de l'urbanisme](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/). (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

Les procédures en cours

Pas de procédures en cours.

Instauration du Droit de Prémption Urbain

Par délibération 091-2021 en date du 7 avril 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a soumis au Droit de Prémption sur toutes les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) de la commune de Saint-Carreuc.

